

LES GROUPEMENTS FORESTIERS DE LA BESSEDE

Claude Veyssy, ancien président du groupement forestier de St Blanchot

Petit historique :

Après le grand incendie de 1961 qui avait parcouru entre 2000 et 300 hectares sur le plateau, il ne restait que des landes à ajonc, d'anciens taillis brûlés et des peuplements souffreteux.

En mars 1964, sous l'impulsion de Godefroy de Commarque, une ASA de DFCI, avait été créée quadrillant le plateau de quelques dizaines de km de pistes. Par la suite, quelques grandes propriétés (de Commarque, Petitjean, entre autres) avaient entrepris leur reboisement. Les années passant une demande a été faite au CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) par l'intermédiaire de G. de Commarque avec l'appui des maires de Cadouin, M. Guiraud et du Buisson, M. Castanet, ainsi que du Conseiller général M. Fromentière, d'intervenir. Le CRPF nous a désigné la Bessède comme zone de travail. M Majani et Joël Lefièvre sont arrivés au milieu de 1973. Le premier travail a été d'améliorer les pistes incendie (création de 8 km de pistes supplémentaires, d'aires de retournement aux carrefours, d'engravements partiel et pose de panneaux) ainsi que l'organisation d'une « équipe de sapeurs auxiliaires » composées de propriétaires connaissant parfaitement le terrain et chargée de guider et aider les pompiers lors des incendies éventuels. Une sirène fut installée sur la maison de M. Martigne à la Salvetat qui était le chef de cette équipe.

La question s'est posée ensuite par les services de l'Etat (DDA) : pourquoi toute ces dépenses pour protéger des landes et des forêts dégradées qui ne pouvaient pas faire de reboisement car appartenant à de nombreux petits propriétaires. La DDA a confié au CRPF l'étude d'un Périmètre d'action forestière qui a confirmé que la création de groupements forestiers pour remettre en production forestière les parties les plus dégradées et morcelées du plateau était une bonne solution (déjà dans les tuyaux avant le début de l'étude)

Création des groupements

Les deux premières zones choisies ont été désignées par les maires de Cadouin et du Buisson en concertation avec quelques propriétaires forestiers qui étaient favorables au projet à la suite des réunions d'explication qui furent organisées. C'est ainsi que toute la zone du groupement de Saint Blanchot et celle du groupement de la Salvetat ont été définies.

Il a donc été proposé aux propriétaires de regrouper dans une structure de société civile immobilière (le groupement forestier de petits propriétaires) des parcelles dégradées en échange de parts de la société correspondant à la surface apportée (1 part = 1 are). Si le regroupement atteignait plus de 30 ha d'un seul tenant, l'Etat proposait un contrat en travaux : en résumé, l'Etat assurait tous les travaux de reboisement et d'entretiens et ne se remboursait qu'au moment de l'exploitation des bois en prélevant 50% du produit des ventes. Pour des parcelles sans avenir productif le propriétaire ne risquait pas grand-chose.

Le travail a consisté en la cartographie des zones avec parcelles cadastrales et nom du propriétaire, puis à visiter chaque propriétaire pour lui proposer d'inclure des parcelles dans le projet. Travail de longue haleine (à l'époque dessin des cartes à la main, pas de téléphone chez tout le monde, organisation d'échanges de parcelles entre volontaires et opposés au projet pour obtenir le seul tenant, divisions de parcelles, etc.) Au terme de ces visites (plusieurs fois par propriétaire) sur de vastes zones 67 propriétaires pour 159 ha sur Saint Blanchot, et 40 propriétaires pour 114 ha sur la Salvetat furent regroupés. Après un long travail chez le notaire (maître Barillot), les statuts définitifs de ces groupements ont été signés en octobre 1975, pour une durée de 50 ans.

Les reboisements ont été effectués en 1978 et 1979 avec 46 % de pins maritimes, 40% de pins laricio et 14% de douglas+ des chênes rouges le long des pistes.

L'étude de la création de deux nouvelles tranches de groupement a été commencée en 1977 sur une zone de Cadouin voisine du groupement de Saint Blanchot et sur Saint Avit Sénieur avec l'aide de son maire le recteur Capelle. Même travail pour réaliser le groupement de « La Roche » : 39 propriétaires et 93 ha et des Bouyssonades 32 propriétaires pour 61 ha. Leurs statuts ont été signés en 1978 (le notaire de Beaumont pour le GF La Roche et celui du Buisson pour les Bouyssonades). Les reboisements ont été effectués en 1979 et 1980 avec 48% de pin maritime, 28% de pins Laricios, 20% de Douglas et 4% de chênes rouges.

Les pins maritimes ont donné de bons résultats, les pins laricio de Corse ou de Calabre qu'à l'époque il était conseillé de planter sur les sols les plus ingrats ont normalement poussé plus lentement, les Douglas,

plantés sur les meilleurs terrains de Bessède ont été décevants, le climat du sud Dordogne ne leur convenant pas.

En 1999, alors que les premières éclaircies avaient été réalisées dans les pins maritimes des deux premiers groupements, la tempête a ravagé tous les groupements faisant d'énormes dégâts dans les pins maritimes (les pins laricio ayant mieux résisté car plus petits). Les groupements étaient assurés contre la tempête et les assurances n'ayant pas encore été confrontées à des dégâts majeurs comme celui-ci, ont assumé leur contrat, bien plus intéressant que ceux d'aujourd'hui. Ceci a été très bénéfique pour la trésorerie des groupements car bien qu'ils aient perdu toute perspective rapide de récolte importante, ils ont bénéficié de primes d'assurance importantes, d'un reboisement suite aux dégâts assuré par des aides de l'Etat et même un abandon de la dette du groupement vis-à-vis de l'Etat contre un solde très raisonnable.

Aujourd'hui les reboisements d'après tempête sont bien repartis avec des succès divers notamment avec les feuillus, les sols de la Bessède étant très compliqués : parfois sableux, parfois très rocailleux, souvent argileux, trop humides l'hiver et trop secs l'été.

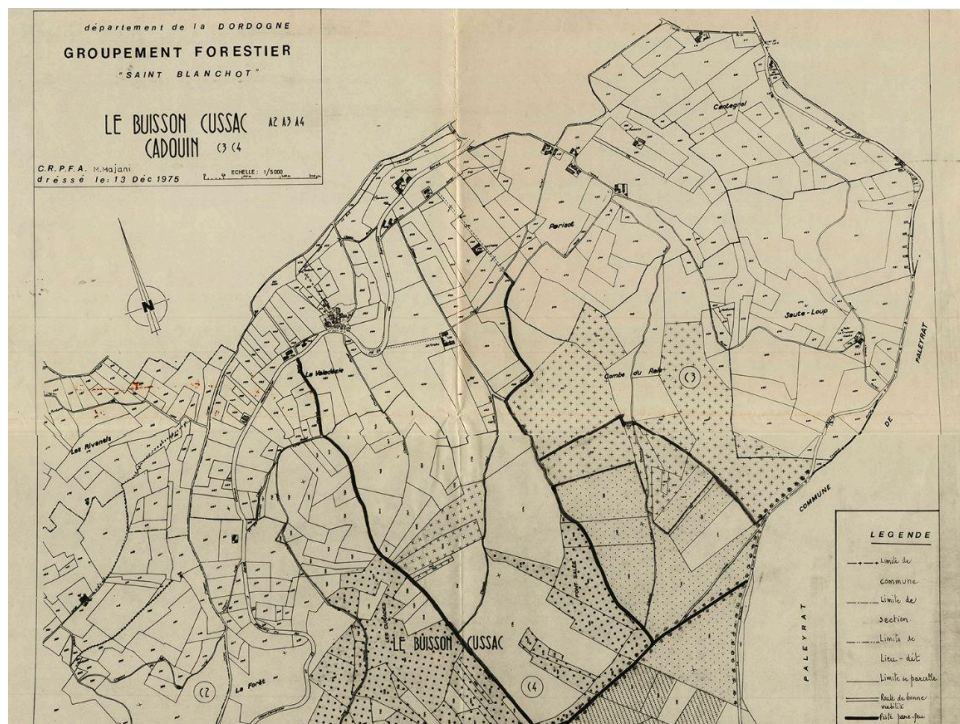
Ces groupements représentent au total 427 ha et regroupent 178 propriétaires. Le travail pour les constituer a nécessité plus de 300 jours de travail du personnel du CRPF, lequel continue à les accompagner ponctuellement.

Claude Veyssy

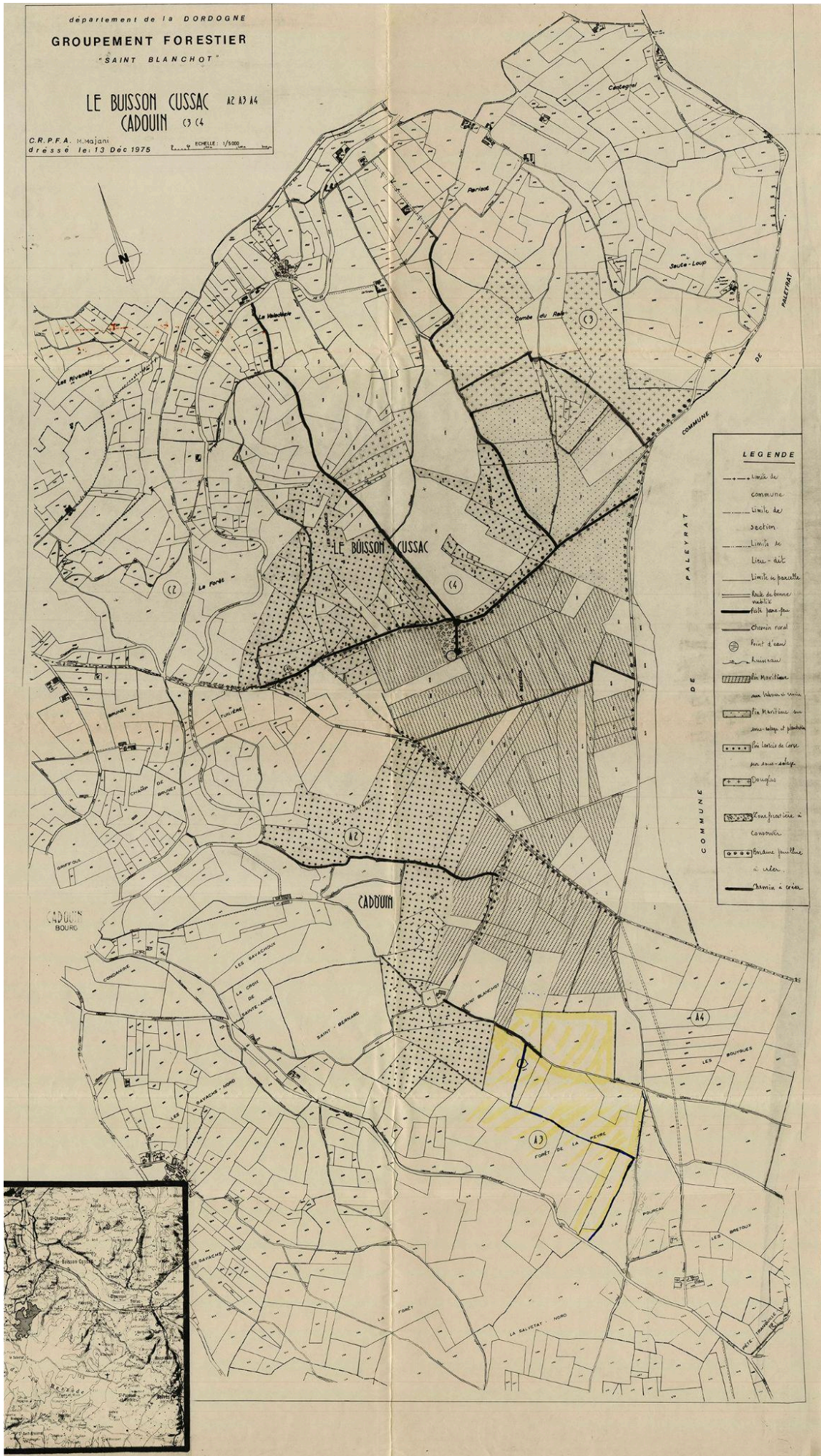


Source : Sud-Ouest Dimanche, 4 septembre 1961

En 1961, un grand incendie est à l'origine du reboisement du plateau de la Bessède



Extrait de la carte du premier groupement forestier de St Blanchot (1975)



Le groupement forestier de St Blanchot (1975) : 67 propriétaires pour 159 ha